



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRE ET DE GOUVERNANCE DE
L'INDUSTRIE TOURISTIQUE ACCUEILLI FAVORABLEMENT PAR
LES DEUX ATR DE LA CÔTE-NORD.**

Sept-Îles et Baie-Comeau, le 29 octobre 2015 – Les deux ATR de la Côte-Nord accueillent favorablement le nouveau modèle d'affaires et de gouvernance, présenté dans ses grandes lignes par la ministre Dominique Vien dans le cadre des Assises du tourisme, à Québec, le 27 octobre.

Quelques 500 représentants de l'industrie touristique étaient réunis pour l'occasion au Centre des congrès de Québec, soit un record d'assistance pour cette onzième édition des Assises. Ce nouveau modèle sera effectif si la loi 67 est adoptée par l'appareil législatif.

Un plan d'action 2016-2020 en six mesures

Afin d'assurer l'agilité, l'imputabilité et l'unification des forces, les nombreuses demandes de l'industrie trouvent écho dans le plan d'action 2016-2020, ainsi que dans les six mesures suivantes :

- Créer une Alliance pour gérer la promotion de la destination à l'international
- Déployer une stratégie d'accueil
- Déployer des stratégies sectorielles pour le développement de produits
- Soutenir les festivals et événements
- Encadrer l'hébergement touristique
- Rendre disponible la connaissance stratégique

Création de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ)

Cette nouvelle entité fédérerait, si la loi 67 est entérinée, tous les acteurs de l'industrie touristique auparavant regroupés dans les Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ), les Associations touristiques sectorielles (ATR) et l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT). Cette alliance bénéficierait d'un budget de 30 millions \$. Cette enveloppe serait déclinée ainsi : 13 millions de dollars du ministère du Tourisme, 10 millions de dollars des associations touristiques régionales, et 7 millions du milieu. Selon la ministre Dominique Vien, l'enveloppe totale pour la promotion touristique du Québec sur le plan international passerait de 13 à 30 millions de dollars, soit une augmentation de 130 %.

Projet de loi 67 sur l'hébergement

Le projet de loi permettrait d'encadrer d'une meilleure manière l'hébergement illégal, et d'accéder à de nouveaux fonds pour le marketing. En effet, la taxe d'hébergement serait uniformisée à 3,5 % pour l'ensemble du Québec.

« La Côte-Nord se situe parfaitement au cœur de plusieurs de ces stratégies de développement, déclare Grétha Fougères, directrice générale de Tourisme Côte-Nord|Manicouagan. Nous avons une région avec de très forts potentiels et nous allons poursuivre nos efforts pour la développer afin de répondre aux plus hauts standards de qualité » mentionne Marie-Soleil Vigneault, directrice générale de Tourisme Côte-Nord|Duplessis.

Tourisme Côte-Nord|Duplessis et Tourisme Côte-Nord|Manicouagan sont des organismes privés sans but lucratif, reconnus et mandatés par le gouvernement du Québec en matière de concertation régionale, de développement de l'offre touristique de signalisation, de promotion d'accueil, et d'information, pour la région. Le ministère du Tourisme du Québec reconnaît ces partenaires pour établir les priorités, les grandes orientations, et les actions stratégiques qui assurent le déploiement de la Côte-Nord.

-30-

**Sources et informations :
Tourisme Côte-Nord**

Catherine Allard
Responsable des communications et des relations publiques
communications@cotenordqc.com
418 962-3512 ou sans frais le 1 888 463-0808